

titution naissante avait déjà rendus à la jeunesse, qu'une inspection générale faite par les ordres du curé et par les soins de l'abbé de Janson. En même tems la communauté avait à se défendre contre les mêmes attaques que nous voyons se renouveler de nos jours par suite de la concurrence des établissements laïques. Les maîtres écrivains accusèrent les écoles chrétiennes de leur enlever et de les priver ainsi d'une partie de leurs bénéfices. Un procès eut lieu ; et, chose étonnante à cette époque où les corporations étaient toutes-puissantes, il fut jugé à l'avantage de l'abbé de la Salle. — Enfin, pour que la mesure fût comblée, ses amis se ligèrent contre lui ; on attaqua jusqu'aux réglemens qu'il avait faits, et le curé de Saint-Sulpice retira même les secours qu'il avait donnés jusqu'alors. Ce fut dans cet instant critique que l'abbé de La Salle transporta sa communauté à Vaugirard ; mais les famines des années 1691 et 1693 vinrent encore diminuer les secours et les aumônes dont il vivait avec ses élèves, de sorte qu'ils ne tardèrent pas à être tous réduits à la plus extrême indigence. Sur ces entre-faites M. Baudreau, qui avait succédé à M. de la Barmondière dans la cure de Saint-Sulpice, rétablit la petite pension de ceux qui faisaient l'école sur sa paroisse, mais ce secours ne fut que momentané, et sa suppression, qui eut lieu bientôt après, fit retomber les frères dans la plus affreuse pénurie. — Nonobstant cette grande misère, l'abbé de La Salle poursuivait son œuvre avec un zèle infatigable. — A peine relevé d'une maladie qui l'avait conduit aux portes du tombeau, il ouvrit de nouvelles écoles à Paris, à Calais, à Chartres, et même sur la paroisse Saint-Hippolyte une école spéciale pour former des maîtres de campagne. M. de la Chétardie, successeur de M. Baudreau, voulut alors qu'il ouvrit sur sa paroisse des écoles dominicales où les ouvriers seraient reçus tous les dimanches après la messe, et viendraient réparer les fautes d'une première éducation. Cette pensée fut seconde, car l'Angleterre et l'Allemagne ne tardèrent pas à ouvrir chez elles un grand nombre de ces écoles dominicales (*Sunday Schools, Sunntags-Schulen*), mais l'idée première n'en appartient pas moins à la France, qui doit se faire honneur de ce progrès et se féliciter de voir de semblables écoles se multiplier depuis quelques tems sur tous les points de son territoire et particulièrement dans les villes populeuses.

Les maîtres écrivains, qui malgré la perte de leurs procès, ne se tenaient pas pour battus, essayèrent alors une nouvelle persécution, mais ils ne purent arrêter les progrès de l'institut, qui, à ce moment même, ouvrait des écoles chrétiennes dans les villes de Troyes et d'Avignon. Ce fut aussi vers la même époque (1702) que l'abbé de La Salle envoya deux frères à Rome, où l'un d'eux, le frère Drolin, obtint de Clément XI la direction d'une école que les frères ont toujours conservée depuis. Quelques années plus tard, en 1705, monseigneur de Colbert, alors archevêque de Rouen, témoin des bons effets produits par ces écoles, voulut les introduire dans son diocèse. On en établit une à Baretal, puis trois à Rouen ; mais bientôt privés du logement qu'on leur avait assigné, et n'ayant qu'un traitement insuffisant, les frères furent obligés de revenir à Paris, où leur rentrée dans la communauté épuisa les faibles ressources qu'elle possédait. Aussi l'hiver de 1709 les trouva dans le plus complet dénûment, et ils seraient peut-être morts de froid et de faim si le curé de Saint-Sulpice, touché de compassion, ne leur eût accordé quelques secours.

Peu après cette nouvelle crise, on songea à rouvrir l'école pour les maîtres de campagne, et l'abbé de La Salle, après avoir inspecté les écoles du Midi, se retira à Grenoble ; mais sa communauté souffrant de son absence, il n'hésita pas à revenir à Paris, où l'attendaient de nouvelles persécutions qui rendirent encore plus vif chez lui le desir qu'il avait depuis longtems de se faire donner un successeur pris parmi ses disciples. N'ayant pu obtenir leur consentement, il se retira à Saint-Yon, où il donna tous ses soins à la formation des novices. C'est de cet établissement que les frères ont été souvent nommés *frères de Saint-Yon*, bien que celui de *frères des écoles chrétiennes* soit, à vrai dire, le seul reconnu par l'autorité religieuse et par l'autorité civile. Enfin, plus tard, dans une assemblée tenue à Saint-Yon en 1717, il réussit à faire élire un supérieur. Ce fut le frère Barthélemy qui en remplissait déjà les fonctions. On lui adjoignit en outre deux frères pour l'aider à gouverner l'institut. Depuis ce moment, l'abbé de La Salle, sans cesser de veiller aux intérêts de sa communauté, cessa de prendre une part active à sa direction. Dans sa retraite, il eut encore le tems de composer un ouvrage intitulé : *Explication de la méthode d'ornison*.

L'abbé de La Salle mourut le vendredi saint, 7 avril 1719, à l'âge de soixante-huit ans ; et quinze ans après, en 1734, l'église Saint-Yon étant terminée, on y déposa ses restes mortels au milieu d'un grand concours de membres du clergé, en tête desquels figurait le vicaire général du diocèse, qui représentait l'archevêque de Rouen.

Déjà, antérieurement à cette époque, le pape Benoît, XIII, par les bulles datées de la fin de janvier 1725, avait approuvé l'institut des frères des écoles chrétiennes et l'avait honoré du titre d'ordre religieux. Jusqu'en 1770, la maison de Saint-Yon fut considérée comme la maison-mère. Le général fixa alors sa résidence à Paris et un peu plus tard à Melun. Leur institut ne cessait cependant de faire des progrès, et en 1792, lorsque les évènements qui accompagnèrent la révolution française les forcèrent à se disperser, ils avaient, non-seulement de nombreuses écoles dans différentes contrées, mais encore des pensionnats. En 1801, après la tourmente révolutionnaire, Napoléon, premier consul, leur rendit la liberté d'enseigner, et en 1808, un

décret du 17 mars reconnut leur existence légale. Les règles de leur institut ont été en outre approuvées par le grand maître de l'Université, le 2 juin 1810.

En 1825 l'institut possédait 210 maisons en France, à l'île Bourbon, à Cayenne, en Italie, en Corse, en Sardaigne, en Belgique, occupées par près de 1,400 frères. En 1830, ils avaient en France 240 maisons, et maintenant ils en comptent environ 300. Le nombre des frères dépasse 1,600, et encore est-il insuffisant pour satisfaire aux demandes des communes et à celles qui arrivent de l'étranger. Leur enseignement comprend : la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, la géographie et surtout la religion. Depuis quelque tems ils y ont ajouté le dessin linéaire et quelques notions d'histoire. Il sont aujourd'hui à la tête de plus de 600 écoles formant environ 1,500 classes, où près de 200,000 individus reçoivent une instruction qui, d'après les statuts de l'ordre, ne peut être que complètement gratuite.

Mais ces modestes instituteurs rendent encore d'autres services, et qui ne méritent pas moins d'être appréciés. Ce sont eux qui, dans presque tout l'Orient, occupent ces écoles fondées par les missionnaires lazarisites où on enseigne la langue française. Nous trouvons de ces écoles à Saint-Benoit de Galata, à Constantinople, à Alexandrie d'Égypte, aux îles de Santorin et de Naxos, à Salonique, à Tripoli de Syrie et dans d'autres lieux encore. On ne peut assurément que se féliciter de voir ainsi la langue française se répandre par le zèle de notre clergé et par la diffusion des idées catholiques dans cet Orient où la France fut pendant si longtems la puissance la plus respectée et la plus prépondérante. Espérons du moins qu'à l'aide de la propagation de sa langue et de ses idées, elles saura reconquérir une partie de cette influence politique qui lui est sans cesse disputée par des nations rivales, et tend chaque jour à lui échapper.

Album de la Revue Canadienne.

Celui qui quitte son ami pour une faute, fait voir que son cœur est aussi froid que son jugement est faible.

BULLETIN

Bureaux d'éducation à Montréal et à Québec. — Cérémonies du possesso. — Vénérable Mère Françoise de la très sainte Mère de Dieu, Carmélite. — Frères de la Triappe dans l'incendation. — Ruppiste en Allemagne. — Nouvelles religieuses d'Espagne.

Jeudi dernier, le 10 décembre, le bureau des examinateurs des instituteurs s'est assemblé au palais de justice, et a nommé messire Hudson, V. G., comme président, Jacques Viger, écr., vice-président, et Geo. Weekes, écr., secrétaire.

A une assemblée du bureau des examinateurs des instituteurs pour le district de Québec, nommés en vertu de la 9e Vict., chap. 27, tenue le 10 décembre à 10 heures A. M., au palais de justice à Québec,

Présents : — Révérend M. C. F. Baillargeon,
P. McMahon,

MM. C. Gazeau,
A. Légalé,
J. Duval.

Il fut procédé à l'élection des officiers du dit bureau, et furent nommés. —
Président — J. Duval, écuyer.

Vice-président — Révérend M. C. F. Baillargeon.

Secrétaire — C. Delagrave.

— Lundi, le 9 de novembre, a dû être un jour de joie et de grande fête pour Rome. Voici ce que le *Tablet* de Londres dit à cette occasion : "C'est en ce jour que le Pape doit quitter le palais du *Quirinal* pour le *Possesso* ; c'est-à-dire, qu'il prendra possession de Latran ; la mère et la première de toutes les églises de la terre, dédiée au Bienheureux Sauveur, et aux deux saints Jean, le Baptiste et l'Évangéliste. Le Pape, ce jour, montera probablement un palefroi blanc-lait, et sera accompagné des Cardinaux, Prélats, pairs, ambassadeurs. Une foule pompeuse formée de la députation des juifs se trouvera près de l'arc de Titus, et lui présentera une copie du Pentateuque, en lui disant : "Très-Saint-Père, nous hébreux, au nom de notre Sinagogue, supplions Votre Sainteté de vouloir bien confirmer et approuver la loi de Moïse, donnée sur le mont Sinaï, par le Dieu tout-puissant ; de la même manière que les autres Souverains-Pontifes vos prédécesseurs l'ont confirmée." Le Pape répond : "Nous estimons la loi, mais nous condamnons l'observance et l'explication que vous en donnez ; en sor-